

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- N° 002857

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricole : 991W7

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN HARKI OHAR

Date de naissance : 15-05-1969

Adresse : Nouaceur

Tél. : 06 61 19 48 23

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr MALIKI Mohammed
Médecine Générale
Diplôme en Echographie
Deroua Tél. : 06 61 93 28 94

Cachet du médecin :

13 JUIL 2022

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BEN HARKI OHAR Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

SL supposée + TOUR

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 1111 2022		C		<i>A. Mousa Dr. MALIKI Mohamed Médecine Générale Jérôme en Echographie Djerba - Tel : 06 61 95 28 94</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LA PHARMACIE REGIONALE Dr. Saad BENJELLOUN. Imm. 94 Lot NAIT N°4-DEROLIA INPE : 06 22 51 47 07	10/06/2022	240,30

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

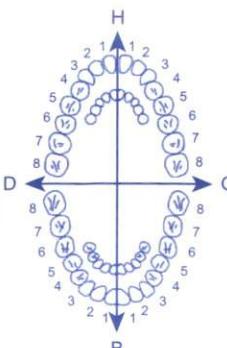
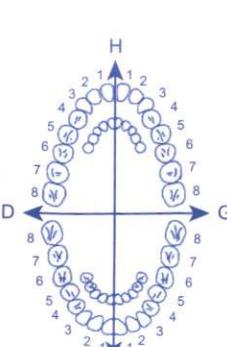
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	MONTANTS DES SOINS
	35533411		11433553	DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Date : 13 JUIL 2022

Dr MALIKI Mohammed
Médecine Générale
Diplôme en Echographie
Deroua - Tél. : 06 61 93 28 94

Blanchar K1
OMAR

66.00

① - Azeray en 3d 66.00

② - 93.90 Azeray en 3d 93.90

③ - 25.00 pdes 3d 25.00

④ - dol popes 90.00

⑤ - Nupes 55.40

N 3d

T = 240.30

1.s

1.s

06 20 74 810

PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad BEAUCLOU
94, lot NAIT 14-DEROUA
Tél. 0522 547077

LOT:596
PER:02/25
PPV:23,90DH

P.R.H.: SURGAN 200MG
P.R.E.: CP SEC B20
P.P.V.: 55DH40
6 113000 060857

Dr MALIKI M.
Médecine Générale
Diplôme en Echographie
Deroua - Tél. : 06 61 93 28 94

PPV:20DH00
PER:03/25
LOT:L 1073

66100

LON 2002
PER 03/26
PPV 66DH90

11

Cipla Maroc
BP 4467, Oum Azza 1050 - Ain Aouda

9
118001 01269


NAZAIR® 50µg/dose
Suspension pour pulvérisation nasale
Flacon de 100 doses

LIRE ATTENTIVEMENT
LA NOTICE AVANT
L'UTILISATION

Exclure effet retardateur
Globule de benzalkonium

Composition :
Ecaptemer propionate (DCI) ... 50,30µg
Thiokuronate propionate (DCI) ... 50,30µg
Ecaptemer propionate (DCI) ... 50,30µg
Ecaptemer propionate (DCI) ... 50,30µg

21088603



Cipla Maroc



BP 4467 - 11850 Oum Azza - Maroc

Cipla Maroc

Uniquement sur ordonnance
Téléphone : 17 52 32 32 32

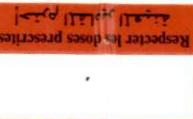


Tableau A (liste I)



LOT: GA10454
PER: 08/2023
PPV: 75 DH 00